SNC·LAVALIN

T3

États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité)

Aux et pour les périodes de neuf mois se terminant les 30 septembre 2013 et 2012

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	30 SEPTEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**797 714 $**	1 174 900 $
Liquidités soumises à restrictions		**46 999**	32 815
Créances clients		**1 102 243**	1 175 152
Contrats en cours		**831 783**	764 563
Autres actifs financiers courants		**698 395**	428 820
Autres actifs courants		**226 741**	217 819
Total des actifs courants		**3 703 875**	3 794 069
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	**4 653 478**	3 469 990
Provenant des autres activités		**176 968**	193 097
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	**429 602**	373 445
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	4	**344 416**	338 963
Goodwill	6	**584 658**	635 775
Actif d'impôt sur le résultat différé		**238 232**	177 581
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		**294 049**	258 924
Actifs financiers non courants		**206 882**	120 212
Autres actifs non courants		**290 077**	248 864
Total de l'actif		**10 922 237 $**	9 610 920 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		**2 040 920 $**	1 649 776 $
Acomptes reçus sur contrats		**289 009**	346 780
Produits différés		**935 091**	972 820
Autres passifs financiers courants		**375 444**	302 309
Autres passifs courants		**178 894**	158 689
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	13	**130 944**	43 273
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	**84 241**	484 575
Total des passifs courants		**4 034 543**	3 958 222
Dette à long terme :			
Avec recours		**348 685**	348 545
Sans recours provenant des ICI	4	**3 087 971**	2 000 696
Autres passifs financiers non courants		**169 687**	85 619
Provisions		**398 977**	323 391
Autres passifs non courants		**703 745**	593 429
Passif d'impôt sur le résultat différé		**220 203**	222 582
Total du passif		**8 963 811**	7 532 484
Capitaux propres			
Capital social		**489 122**	463 740
Résultats non distribués		**1 558 283**	1 714 379
Autres composantes des capitaux propres	11	**(92 470)**	(102 686)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		**1 954 935**	2 075 433
Participations ne donnant pas le contrôle		**3 491**	3 003
Total des capitaux propres		**1 958 426**	2 078 436
Total du passif et des capitaux propres		**10 922 237 $**	9 610 920 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES)

	2013						
	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						
	Capital social						
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de la période	**151 069**	**463 740 $**	**1 714 379 $**	**(102 686) $**	**2 075 433 $**	**3 003 $**	**2 078 436 $**
Résultat net pour la période	**–**	**–**	**(56 769)**	**–**	**(56 769)**	**523**	**(56 246)**
Autres éléments du résultat global de la période	**–**	**–**	**2 170**	**10 216**	**12 386**	**–**	**12 386**
Total du résultat global de la période	**–**	**–**	**(54 599)**	**10 216**	**(44 383)**	**523**	**(43 860)**
Dividendes déclarés (note 10)	**–**	**–**	**(104 514)**	**–**	**(104 514)**	**–**	**(104 514)**
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(35)**	**(35)**
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	**–**	**–**	**8 185**	**–**	**8 185**	**–**	**8 185**
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	**548**	**25 382**	**(5 168)**	**–**	**20 214**	**–**	**20 214**
Solde à la fin de la période	**151 617**	**489 122 $**	**1 558 283 $**	**(92 470) $**	**1 954 935 $**	**3 491 $**	**1 958 426 $**

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES)

	2012 [1]						
	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						
	Capital social						
	Actions ordinaires (en milliers)	Montant	Résultats non distribués	Autres composantes des capitaux propres (note 11)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de la période	151 034	455 682 $	1 543 199 $	(115 813) $	1 883 068 $	3 648 $	1 886 716 $
Résultat net pour la période	–	–	212 085	–	212 085	287	212 372
Autres éléments du résultat global de la période	–	–	(487)	1 745	1 258	–	1 258
Total du résultat global de la période	–	–	211 598	1 745	213 343	287	213 630
Dividendes déclarés (note 10)	–	–	(99 694)	–	(99 694)	–	(99 694)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(642)	(642)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	–	–	10 270	–	10 270	–	10 270
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	174	7 094	(1 356)	–	5 738	–	5 738
Actions rachetées et annulées	(176)	(538)	(6 336)	–	(6 874)	–	(6 874)
Cession d'une filiale	–	–	–	–	–	(412)	(412)
Solde à la fin de la période	**151 032**	462 238 $	1 657 681 $	(114 068) $	2 005 851 $	2 881 $	2 008 732 $

[1] Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)		TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	note	**2013**	2012 [1]	**2013**	2012 [1]
Produits par activité :					
Services		**626 794 $**	797 695 $	**2 000 555 $**	2 253 760 $
Ensembles		**819 837**	745 549	**2 280 194**	2 065 657
O&M		**318 838**	304 488	**1 000 074**	981 078
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		**134 692**	106 669	**385 497**	313 379
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		**45 034**	20 848	**122 497**	55 543
		1 945 195	1 975 249	**5 788 817**	5 669 417
Coûts directs liés aux activités		**1 764 893**	1 586 197	**5 070 275**	4 702 252
Marge brute		**180 302**	389 052	**718 542**	967 165
Frais de vente, généraux et administratifs		**175 732**	208 234	**611 477**	606 196
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	6	**68 249**	**-**	**68 249**	**-**
Charges financières nettes	7	**41 924**	35 906	**110 162**	96 060
Résultat avant impôt sur le résultat		**(105 603)**	144 912	**(71 346)**	264 909
Charge (économie) d'impôt sur le résultat, montant net		**(33 139)**	30 986	**(15 100)**	52 537
Résultat net pour la période		**(72 464) $**	113 926 $	**(56 246) $**	212 372 $
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		**(72 717) $**	114 056 $	**(56 769) $**	212 085 $
Participations ne donnant pas le contrôle		**253**	(130)	**523**	287
Résultat net pour la période		**(72 464) $**	113 926 $	**(56 246) $**	212 372 $
Résultat par action (en $)					
De base		**(0,48) $**	0,76 $	**(0,37) $**	1,40 $
Dilué		**(0,48) $**	0,75 $	**(0,37) $**	1,40 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	9				
De base		**151 588**	151 035	**151 423**	151 061
Dilué		**151 588**	151 175	**151 423**	151 331

[1] Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	**2013**			2012 [1]		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total**	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	**(72 717) $**	**253 $**	**(72 464) $**	114 056 $	(130) $	113 926 $
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	**132**	**–**	**132**	(14 410)	–	(14 410)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	**(1 548)**	**–**	**(1 548)**	448	–	448
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	**6 498**	**–**	**6 498**	(6 784)	–	(6 784)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	**(1 694)**	**–**	**(1 694)**	2 213	–	2 213
Charge d'impôt (note 11)	**(844)**	**–**	**(844)**	(2 566)	–	(2 566)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**2 544**	**–**	**2 544**	(21 099)	–	(21 099)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	**(9 326)**	**–**	**(9 326)**	(1 571)	–	(1 571)
Économie d'impôt (note 11)	**2 288**	**–**	**2 288**	397	–	397
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**(7 038)**	**–**	**(7 038)**	(1 174)	–	(1 174)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	**(4 494)**	**–**	**(4 494)**	(22 273)	–	(22 273)
Total du résultat global pour la période	**(77 211) $**	**253 $**	**(76 958) $**	91 783 $	(130) $	91 653 $

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	**2013**			2012 [1]		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	**Participations ne donnant pas le contrôle**	**Total**	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	**(56 769) $**	**523 $**	**(56 246) $**	212 085 $	287 $	212 372 $
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	**(2 551)**	**–**	**(2 551)**	(23 052)	–	(23 052)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	**(772)**	**–**	**(772)**	619	–	619
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	**(522)**	**–**	**(522)**	30 244	–	30 244
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	**19 886**	**–**	**19 886**	2 487	–	2 487
Charge impôt (note 11)	**(5 825)**	**–**	**(5 825)**	(8 553)	–	(8 553)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**10 216**	**–**	**10 216**	1 745	–	1 745
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	**2 992**	**–**	**2 992**	(645)	–	(645)
(Charge) économie d'impôt (note 11)	**(822)**	**–**	**(822)**	158	–	158
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**2 170**	**–**	**2 170**	(487)	–	(487)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	**12 386**	**–**	**12 386**	1 258	–	1 258
Total du résultat global pour la période	**(44 383) $**	**523 $**	**(43 860) $**	213 343 $	287 $	213 630 $

[1] Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	note	**2013**	2012 [1]	**2013**	2012 [1]
Activités opérationnelles					
Résultat net pour la période		**(72 464) $**	113 926 $	**(56 246) $**	212 372 $
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :					
Provenant des ICI		**30 948**	19 353	**90 081**	67 919
Provenant des autres activités		**16 187**	16 449	**48 172**	44 429
Charge (économie) d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		**(33 139)**	30 986	**(15 100)**	52 537
Impôt sur le résultat reçu (payé)		**(11 857)**	6 412	**(57 071)**	(16 987)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	7	**41 924**	35 906	**110 162**	96 060
Intérêts payés :					
Provenant des ICI		**(19 446)**	(12 427)	**(74 030)**	(63 987)
Provenant des autres activités		**(11 155)**	(10 873)	**(23 014)**	(21 909)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	8A	**1 995**	2 121	**8 185**	10 270
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	8B	**5 843**	3 388	**8 721**	7 704
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		**(45 034)**	(20 848)	**(122 497)**	(55 543)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		**65 150**	19 942	**116 156**	53 754
Dépréciation du goodwill	6	**48 500**	**-**	**48 500**	**-**
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets	2B	**62 625**	(4 097)	**40 251**	40 197
Autres		**20 917**	(3 254)	**18 042**	(3 200)
		100 994	196 984	**140 312**	423 616
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	12	**(29 499)**	(200 642)	**(156 334)**	(200 092)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles		**71 495**	(3 658)	**(16 022)**	223 524
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	4B	**(374 771)**	(144 278)	**(887 138)**	(524 105)
Provenant des autres activités		**(12 990)**	(24 196)	**(32 920)**	(75 897)
Paiements au titre des ICI		**(12 818)**	(9 671)	**(33 909)**	(48 525)
Acquisition d'entreprises		**-**	(2 003)	**(1 553)**	(17 047)
Paiements au titre de participations dans une entité contrôlée conjointement	5	**-**	-	**-**	(40 255)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		**(13 358)**	(9 944)	**(37 892)**	(22 306)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		**1 515**	971	**7 492**	21 832
Augmentation des billets de dépôt	4D	**(66 611)**	**-**	**(66 611)**	**-**
Diminution des billets de dépôt	4D	**12 174**	**-**	**12 174**	**-**
Autres		**(3 299)**	19 214	**(19 851)**	14 533
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		**(470 158)**	(169 907)	**(1 060 208)**	(691 770)
Activités de financement					
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI	4B	**483 350**	126 076	**1 094 997**	504 871
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI	4B	**(76 982)**	(44 311)	**(403 902)**	(46 093)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	13	**31 758**	-	**100 736**	-
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	13	**-**	-	**(13 832)**	-
Produit de l'exercice d'options sur actions		**1 938**	137	**20 214**	5 738
Rachat d'actions		**-**	(332)	**-**	(6 874)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	10	**(34 866)**	(33 228)	**(104 514)**	(99 694)
Autres		**2 279**	1 575	**5 611**	(1 831)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		**407 477**	49 917	**699 310**	356 117
Diminution liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(409)**	(4 121)	**(266)**	(5 270)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**8 405**	(127 769)	**(377 186)**	(117 399)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		**789 309**	1 241 419	**1 174 900**	1 231 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		**797 714 $**	1 113 650 $	**797 714 $**	1 113 650 $

[1] Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE		PAGE
1.	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2.	BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3.	INFORMATIONS SECTORIELLES	11
4.	INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	13
5.	SNC-LAVALIN FAYEZ ENGINEERING (« SLFE »)	15
6.	COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL	16
7.	CHARGES FINANCIÈRES NETTES	16
8.	PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	16
9.	NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	17
10.	DIVIDENDES	18
11.	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	18
12.	VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE	20
13.	AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS	20
14.	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	20
15.	PASSIFS ÉVENTUELS	21
16.	ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE	23

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans ces états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des méthodes comptables affectées par les normes et les modifications appliquées en 2013, tel qu'il est décrit dans la note 2C.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Elles sont demeurées inchangées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2013, à l'exception i) du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes de retraite, qui n'est plus utilisé pour calculer la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société suite à l'application des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, applicables à compter du 1er janvier 2013, tel qu'il est décrit dans la note 2C; et ii) des hypothèses retenues pour les coûts de restructuration et dépréciation du goodwill, tel qu'il est décrit dans la note 6.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif lié aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2012.

Le 1er novembre 2013, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Au cours du troisième trimestre de 2013, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets afin de fournir de l'information détaillée sur cet élément. Par conséquent, les montants de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets de 4,1 millions $ au troisième trimestre de 2012 et de 40,2 millions $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 ont été reclassés du poste « Autres » au poste « Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets » inclus dans la rubrique « Activités opérationnelles » du tableau des flux de trésorerie.

C) NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1er janvier 2013 :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et du SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (« IAS 19 ») afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- L'International Accounting Standards Board a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
    - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
    - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
    - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
    - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
    - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et informations sectorielles sur le total des actifs et le total des passifs.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

À l'exception des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.* Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées (ou une augmentation équivalente des gains actuariels constatés) à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les tableaux suivants présentent l'incidence des ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour chacun des quatre trimestres de 2012 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 :

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN MILLIERS DES DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le compte consolidé de résultat :					
Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs	(1 060) $	(1 060) $	(1 060) $	(1 060) $	(4 240) $
Diminution de la charge d'impôt sur le résultat	263	263	263	263	1 052
Diminution du résultat net	(797)	(797)	(797)	(797)	(3 188)
Résultat net, tel que publié dans les états financiers consolidés	67 346	32 694	114 723	94 767	309 530
Résultat net, ajusté	66 549 $	31 897 $	113 926 $	93 970 $	306 342 $

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN MILLIERS DES DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur l'état consolidé du résultat global :					
Augmentation des gains actuariels (ou diminution des pertes actuarielles) découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	1 060 $	1 060 $	1 060 $	1 060 $	4 240 $
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat (ou diminution de l'économie d'impôt sur le résultat)	(263)	(263)	(263)	(263)	(1 052)
Augmentation du total des autres éléments du résultat global	797	797	797	797	3 188
Total des autres éléments du résultat global, tel que publié dans les états financiers consolidés	26 565	(4 628)	(23 070)	4 936	3 803
Total du résultat global, ajusté	27 362 $	(3 831) $	(22 273) $	5 733 $	6 991 $

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action de base :					
Résultat par action de base, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 $	0,22 $	0,76 $	0,63 $	2,05 $
Résultat par action de base, ajusté	0,44	0,21	0,76	0,62	2,03
Diminution du résultat par action de base	- $	(0,01) $	- $	(0,01) $	(0,02) $

	TROIS MOIS TERMINÉS LE				EXERCICE TERMINÉ LE
(EN DOLLARS CANADIENS)	31 MARS 2012	30 JUIN 2012	30 SEPTEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2012
Incidence sur le résultat par action dilué :					
Résultat par action dilué, tel que publié dans les états financiers consolidés	0,44 $	0,21 $	0,76 $	0,63 $	2,04 $
Résultat par action dilué, ajusté	0,44	0,21	0,75	0,62	2,02
Diminution du résultat par action dilué	- $	- $	(0,01) $	(0,01) $	(0,02) $

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

D) NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications suivantes à la norme existante ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- L'interprétation IFRIC 21, *Prélèvements*, examine comment une entité doit comptabiliser les prélèvements imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.

- Les *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation et de ces modifications sur ses états financiers.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

	TROISIÈME TRIMESTRE				NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE			
	2013		2012 [1]		**2013**		2012 [1]	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructures et environnement [2]	**478 092 $**	**(130 000) $**	536 824 $	15 726 $	**1 375 543 $**	**(229 529) $**	1 464 882 $	10 810 $
Mines et métallurgie	**392 993**	**14 641**	401 413	34 963	**1 145 549**	**25 523**	1 044 635	62 614
Énergie	**349 993**	**12 044**	297 661	38 461	**1 141 832**	**100 777**	929 623	59 394
Pétrole et gaz (Précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) [3]	**147 340**	**3 031**	216 810	10 941	**363 084**	**(82 575)**	611 290	32 756
Autres secteurs	**78 213**	**10 198**	90 536	10 541	**254 741**	**20 526**	268 987	25 963
O&M	**318 838**	**8 640**	304 488	15 854	**1 000 074**	**32 513**	981 078	27 968
ICI	**179 726**	**55 675**	127 517	30 908	**507 994**	**157 717**	368 922	86 536
	1 945 195 $	**(25 771)**	1 975 249 $	157 394	**5 788 817 $**	**24 952**	5 669 417 $	306 041
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts imputés		**(8 294)**		(12 141)		**(31 293)**		(42 075)
Charges financières nettes liées aux ICI		**30 467**		30 001		**93 346**		81 920
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ICI		**7 843**		5 339		**19 424**		14 269
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		**325**		225		**636**		814
Résultat avant charges financières nettes et impôt sur le résultat		**4 570**		180 818		**107 065**		360 969
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill (note 6) [4]		**68 249**		**-**		**68 249**		**-**
Charges financières nettes (note 7)		**41 924**		35 906		**110 162**		96 060
Résultat avant impôt sur le résultat		**(105 603)**		144 912		**(71 346)**		264 909
Charge (économie) d'impôt sur le résultat, montant net		**(33 139)**		30 986		**(15 100)**		52 537
Résultat net pour la période		**(72 464) $**		113 926 $		**(56 246) $**		212 372 $
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		**(72 717) $**		114 056 $		**(56 769) $**		212 085 $
Participations ne donnant pas le contrôle		**253**		(130)		**523**		287
Résultat net pour la période		**(72 464) $**		113 926 $		**(56 246) $**		212 372 $

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

(2) Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la perte d'exploitation de 229,5 millions $ est principalement attribuable aux révisions défavorables des prévisions de coûts pour certains projets du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, constatées par la Société au cours du troisième trimestre de 2013, à une provision pour risque de 47,0 millions $ constatée au cours du deuxième trimestre de 2013 à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye, ainsi qu'environ 32 millions $ constatés au cours du premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet hospitalier d'envergure.

(3) Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la perte d'exploitation de 82,6 millions $ découle principalement d'une révision défavorable des prévisions de coûts constatée par la Société au cours du troisième trimestre de 2013 et d'une perte de 70,1 millions $ constatée au cours du deuxième trimestre de 2013 en lien avec une confirmation de réclamation reçue alléguant des pénalités de retard, toutes deux au titre d'un projet à prix forfaitaire en Algérie.

(4) La dépréciation du goodwill pour l'unité génératrice de trésorerie « Services et Ensemble - Europe » est liée aux secteurs à présenter Infrastructures et environnement, Pétrol et gaz et Autres secteurs. Le résultat d'exploitation par secteur à présenter, tel que présenté ci-dessus, exclut le montant des coûts de restructuration et de dépréciation du goodwill.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012 [1]	**2013**	2012 [1]
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :				
Provenant de l'Autoroute 407	**33 548 $**	14 677 $	**72 129 $**	44 032 $
Provenant d'AltaLink	**21 312**	13 552	**52 469**	37 771
Provenant des autres ICI [2]	**815**	2 679	**33 119**	4 733
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	**(128 392)**	83 148	**(214 486)**	125 549
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	**(72 717) $**	114 056 $	**(56 769) $**	212 085 $

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

(2) Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des autres ICI.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que certaines informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2013

RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la Ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions $ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

II) AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 kilomètres à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions $ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions $.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

B) VALEUR COMPTABLE NETTE DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	30 SEPTEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Trésorerie et équivalent de trésorerie	**75 277 $**	17 606 $
Liquidités soumises à restrictions	**2 521**	2 454
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	**176 048**	175 807
Immobilisations corporelles [(1)]	**4 653 478**	3 469 990
Goodwill	**203 786**	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	**471 395**	348 961
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	**226 621**	192 394
Total de l'actif	**5 809 126**	4 410 998
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	**715 222**	300 060
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours [(2)]	**84 241**	484 575
Dette à long terme sans recours [(2)]	**3 087 971**	2 000 696
Autres passifs financiers non courants	**157 194**	76 539
Provisions et autres passifs non courants	**706 517**	596 757
Total du passif	**4 751 145**	3 458 627
Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale [(3)]	**1 057 981 $**	952 371 $
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence [(4)]	**429 602 $**	373 445 $
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût [(5)]	**344 416**	338 963
Valeur comptable nette totale des ICI	**1 831 999 $**	1 664 779 $

(1) L'augmentation d'immobilisations corporelles provenant des ICI du 31 décembre 2012 au 30 septembre 2013 est principalement attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles par AltaLink pour un décaissement total de 887,1 millions $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

(2) Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la variation de la dette sans recours provenant des ICI s'explique comme suit:

	Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	Dette à long terme
Solde au 31 décembre 2012	484 575 $	2 000 696 $
Émission par AltaLink de la dette à long terme (billets à moyen terme, 3,36 % à 4,95 %, échéant entre 2020 et 2053)	-	925 000
Remboursement par AltaLink de la dette à long terme	(325 000)	-
Remboursement par AltaLink de la dette à court terme	(76 002)	-
Émission par Rainbow Hospital Partnership de la dette à long terme (Note 4D)	-	122 924
Autres	668	39 351
Solde au 30 septembre 2013	**84 241 $**	**3 087 971 $**

(3) L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 950,9 millions $ au 30 septembre 2013 (31 décembre 2012 : 820,4 millions $).

(4) Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant au 30 septembre 2013 et au 31 décembre 2012.

(5) Représente principalement la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans Ambatovy.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

C) PROJET DE NICKEL AMBATOVY

Tel qu'il est indiqué dans ses états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions $ US et une garantie croisée de 70 millions $ US. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement ») et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

D) RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP

En août 2013, la Société a annoncé que Rainbow Hospital Partnership, dans laquelle elle détient une participation de 100 %, a conclu un accord avec des prêteurs externes pour refinancer sa dette contractée dans le cadre du projet de Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques, au Nouveau-Brunswick, qui était initiallement financée à l'interne par la Société. L'accord prévoit le refinancement d'un capital global de 122,9 millions $, réparti ainsi : i) 51,5 millions $ en obligations à court terme échéant en octobre 2014 et portant intérêt à un taux fixe de 2,636 %, et ii) 71,4 millions $ en obligations à long terme échéant en mars 2044 et portant intérêt à un taux fixe de 4,994 %. Il s'agit d'une dette sans recours pour SNC-Lavalin. Suite au refinancement, un montant de 66,6 millions $ du produit de l'émission de cette dette du projet a été investi dans des billets de dépôt, qui sont inclus dans le poste « Autres actifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière de la Société.

E) ASTORIA PROJECT PARTNERS II LLC (« ASTORIA II »)

En septembre 2013, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente en vue de vendre 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York. La Société possède une participation de 18,5 % dans Astoria II. Cette opération commerciale est assujettie à des conditions de clôture, à l'approbation des autorités réglementaires et aux dispositions énoncées dans les documents constitutifs d'Astoria II.

En raison de la quote-part cumulée des autres éléments du résultat global tirée de cet investissement comptabilisé selon la méthode la mise en équivalence (note 11) qui excédait la valeur comptable de cet ICI, la valeur comptable liée à la participation de SNC-Lavalin dans Astoria II était de néant au 30 septembre 2013.

5. SNC-LAVALIN FAYEZ ENGINEERING (« SLFE »)

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayez Engineering, entité de services-conseils en ingénierie contrôlée conjointement par SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayez Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les dix premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions $ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

6. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Les coûts de restructuration et dépréciation du goodwill étaient de 68,2 millions $ au troisième trimestre de 2013 et se présentent comme suit :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012	**2013**	2012
Coûts de restructuration	**19 749 $**	- $	**19 749 $**	- $
Dépréciation du goodwill	**48 500**	-	**48 500**	-
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	**68 249 $**	- $	**68 249 $**	- $

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 19,7 millions $ au troisième trimestre de 2013. Ces coûts représentent des montants versés au cours de la période pour un total de 9,6 millions $, ainsi que des provisions pour des coûts pour un total de 10,1 millions $ au 30 septembre 2013, principalement pour des indemnités de départ et des fermetures de bureaux. Ces coûts de restructuration à payer sont prévus être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés sont principalement pour la réorganisation des activités européennes de la Société, y compris la disposition et la fermeture de certains bureaux. Une telle réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans l'unité génératrice de trésorerie « Services et Ensembles - Europe » ont entraîné une dépréciation du goodwill totalisant 48,5 millions $ au troisième trimestre de 2013. Le montant de la dépréciation du goodwill a été calculé en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés, basé sur des hypothèses clés telles que les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation actuelle et le précédent test de dépréciation effectué le 31 octobre 2012 était de 14,0 %.

7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012	**2013**	2012
Produits d'intérêts :				
Provenant des ICI	**(2 407) $**	(1 234) $	**(4 027) $**	(3 761) $
Provenant des autres activités	**(1 833)**	(1 493)	**(5 865)**	(6 110)
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	**5 467**	5 458	**16 389**	16 380
Sans recours provenant des ICI :				
AltaLink	**30 089**	28 084	**87 600**	76 023
Autres	**2 715**	1 920	**6 492**	5 795
Autres :				
Provenant des ICI	**70**	1 231	**3 281**	3 863
Provenant des autres activités	**7 823**	1 940	**6 292**	3 870
Charges financières nettes	**41 924 $**	35 906 $	**110 162 $**	96 060 $

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au troisième trimestre et pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 était de 2,0 millions $ (troisième trimestre de 2012 : 2,1 millions $) et de 8,2 millions $ (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 : 10,3 millions $), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	TROISIÈME TRIMESTRE (*)		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012	**2013**	2012
Taux d'intérêt sans risque	**–**	–	**1,15 %**	1,61 %
Volatilité attendue du cours de l'action	**–**	–	**30,26 %**	33,62 %
Durée attendue de l'option	**–**	–	**4,5 ans**	4 ans
Dividendes attendus	**–**	–	**2,00 %**	1,50 %

(*) Il n'y a aucun chiffre pour les troisièmes trimestres de 2013 et de 2012 puisqu'aucune option n'a été attribuée aux employés au cours de ces périodes.

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la Société a instauré le régime d'options sur actions de 2013 en faveur de ses employés clés. Le régime d'options sur actions de 2013 est semblable au régime d'options sur actions de 2011, sauf que, entre autres choses, le délai d'expiration des options sur actions est passé de 5 à 6 ans.

Au cours des troisièmes trimestres de 2013 et de 2012, aucune option sur actions n'a été attribuée aux employés. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, 1 246 800 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société ont été attribuées aux employés (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 : 1 173 900 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2011 de la Société) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 9,28 $ par option sur actions (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 : juste valeur moyenne pondérée de 9,39 $ par option sur actions).

Au 30 septembre 2013, 4 698 706 options sur actions étaient en cours (31 décembre 2012 : 5 363 600 options sur actions), alors que 2 265 900 options sur actions étaient disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (31 décembre 2012 : 123 300 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2011 de la Société).

B) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions attribuée pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 :

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	**2013**		2012	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ (EN DOLLARS)
Régime d'unités de participation en actions de 2009	**55 150**	**43,01 $**	44 120	37,04 $
Régime d'unités d'actions différées de 2009	**58 650**	**43,01 $**	46 820	37,04 $
Régime d'unités d'actions restreintes	**317 581**	**41,57 $**	418 177	37,16 $
Régime d'unités d'actions différées	**30 894**	**41,89 $**	28 065	41,47 $

La charge de rémunération constatée au cours du troisième trimestre et pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 pour les régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 5,8 millions $ (troisième trimestre de 2012 : 3,4 millions $) et de 8,7 millions $ (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 : 7,7 millions $), respectivement.

9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux troisièmes trimestres et au cours des périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2013 et 2012 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012	**2013**	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	**151 588**	151 035	**151 423**	151 061
Effet dilutif des options sur actions	**-**	140	**-**	270
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	**151 588**	151 175	**151 423**	151 331

Au cours du troisième trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, 4 698 706 options sur actions en cours (troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012 : 3 106 498 options sur actions en cours) ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives.

10. DIVIDENDES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, SNC-Lavalin a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 104,5 millions $ ou de 0,69 $ par action (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 : 99,7 millions $ ou 0,66 $ par action).

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	**2013**	2012
Dividendes à payer au 1er janvier	**- $**	- $
Dividendes déclarés au cours de la période	**104 514**	99 694
Dividendes payés au cours de la période	**(104 514)**	(99 694)
Dividendes à payer au 30 septembre	**- $**	- $

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

	30 SEPTEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	**(50 526) $**	(47 975) $
Actifs financiers disponibles à la vente	**2 069**	2 558
Couvertures de flux de trésorerie	**(705)**	395
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(43 308)**	(57 664)
Autres composantes des capitaux propres	**(92 470) $**	(102 686) $

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2013 et 2012 :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012	**2013**	2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	**(50 658) $**	(41 670) $	**(47 975) $**	(33 028) $
Gains (pertes) de la période courante	**132**	(14 410)	**(2 551)**	(23 052)
Solde à la fin de la période	**(50 526)**	(56 080)	**(50 526)**	(56 080)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	**3 127**	1 670	**2 558**	1 538
Gains (pertes) de la période courante	**(1 359)**	448	**(344)**	704
(Charge) économie d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	**439**	(39)	**200**	(89)
Reclassement en résultat net	**(189)**	-	**(428)**	(85)
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	**51**	-	**83**	11
Solde à la fin de la période	**2 069**	2 079	**2 069**	2 079
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	**(4 969)**	7 219	**395**	(24 375)
Gains (pertes) de la période courante	**2 306**	11 596	**(2 515)**	5 065
Charge d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	**(1 023)**	(2 695)	**(521)**	(597)
Reclassement en résultat net	**4 192**	(18 380)	**1 993**	25 179
Charge (économie) d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	**(1 211)**	1 376	**(57)**	(6 156)
Solde à la fin de la période	**(705)**	(884)	**(705)**	(884)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	**(42 514)**	(60 188)	**(57 664)**	(59 948)
Quote-part de la période courante	**(5 088)**	830	**11 953**	(4 769)
(Charge) économie d'impôt liée à la quote-part de la période courante	**1 818**	(1 082)	**(3 415)**	123
Reclassement en résultat net	**3 394**	1 383	**7 933**	7 256
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	**(918)**	(126)	**(2 115)**	(1 845)
Solde à la fin de la période [1]	**(43 308)**	(59 183)	**(43 308)**	(59 183)
Autres composantes des capitaux propres	**(92 470) $**	(114 068) $	**(92 470) $**	(114 068) $

[1] La quote-part cumulée des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, liée à la participation de SNC-Lavalin dans Astoria II, était de 15,7 millions $, net d'impôt, au 30 septembre 2013.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2013 et 2012 :

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	**2013**			2012		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	**(9 818) $**	**2 580 $**	**(7 238) $**	(13 152) $ [1]	3 527 $ [1]	(9 625) $ [1]
Constaté au cours de la période	**(9 326)**	**2 288**	**(7 038)**	(1 571) [1]	397 [1]	(1 174) [1]
Montant cumulé à la fin de la période	**(19 144) $**	**4 868 $**	**(14 276) $**	(14 723) $	3 924 $	(10 799) $

[1] Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	**2013**			2012		
	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE (CHARGE) D'IMPÔT	MONTANT NET	AVANT IMPÔT	ÉCONOMIE D'IMPÔT	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	**(22 136) $**	**5 690 $**	**(16 446) $**	(14 078) $ [2]	3 766 $ [2]	(10 312) $ [2]
Constaté au cours de la période	**2 992**	**(822)**	**2 170**	(645) [1]	158 [1]	(487) [1]
Montant cumulé à la fin de la période	**(19 144) $**	**4 868 $**	**(14 276) $**	(14 723) $	3 924 $	(10 799) $

[1] Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

[2] Au 1er janvier 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une diminution du montant cumulatif des pertes actuarielles de 3,4 millions $ et par une diminution du montant cumulatif de l'économie d'impôt de 0,9 million $.

12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2013	2012	**2013**	2012
Diminution (augmentation) des créances clients	**11 892 $**	(74 161) $	**39 763 $**	(80 535) $
Augmentation des contrats en cours	**(63 568)**	(99 633)	**(66 834)**	(185 597)
Augmentation des autres actifs financiers courants	**(52 425)**	(45 720)	**(187 974)**	(58 904)
Diminution (augmentation) des autres actifs courants	**9 285**	18 069	**14 250**	(26 434)
Augmentation des dettes fournisseurs	**203 619**	77 461	**116 904**	112 098
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	**(45 885)**	(15 838)	**(57 993)**	21 424
Augmentation (diminution) des produits différés	**(107 448)**	(35 855)	**(80 771)**	51 950
Augmentation des autres passifs financiers courants	**25 062**	12 092	**70 709**	23 171
Diminution des autres passifs courants	**(10 031)**	(37 057)	**(4 388)**	(57 265)
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	**(29 499) $**	(200 642) $	**(156 334) $**	(200 092) $

13. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

En mai 2012, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière et la signature officielle du contrat pour le projet d'agrandissement Grandir en santé du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En vertu du contrat, SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, de construction et de financement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Au deuxième trimestre de 2013, la Société a contracté une facilité de crédit sans recours de 201,0 millions $ avec des institutions financières pour financer ce projet. Les montants utilisés de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2016.

La Société a les avances sans recours liées à des arrangements de financement de contrats suivantes, qui sont garanties par des éléments d'actifs spécifiques des projets, aux 30 septembre 2013 et 31 décembre 2012 :

	30 SEPTEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	**67 744 $**	- $
Projet de la ligne de transport rapide Evergreen	**63 200**	43 273
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	**130 944 $**	43 273 $

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

14. TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES (SUITE)

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 194,3 millions $ (troisième trimestre de 2012 : 184,5 millions $) et de 525,3 millions $ (neuf premiers mois de 2012 : 542,5 millions $), respectivement, tirés des contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 45,0 millions $ pour le troisième trimestre de 2013 (troisième trimestre de 2012 : 20,8 millions $) et de 122,5 millions $ pour les neuf premiers mois de 2013 (neuf premiers mois de 2012 : 55,5 millions $), respectivement. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 412,7 millions $ (troisième trimestre de 2012 : 191,9 millions $) et de 1 156,5 millions $ (neuf premiers mois de 2012 : 509,6 millions $), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 48,8 millions $ au 30 septembre 2013 (31 décembre 2012 : 23,3 millions $). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 237,1 millions $ au 30 septembre 2013 (31 décembre 2012 : 172,4 millions $). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions $ au 30 septembre 2013 (31 décembre 2012 : 141,5 millions $).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

15. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l' « examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence, « contrats de représentation ») à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours au sujet de ces renseignements, et elle continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société.

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène une enquête sur la participation de la Société à des projets au Bangladesh et dans certains pays d'Afrique et, à la suite de l'enquête, des accusations ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) relativement au projet bangladais.

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de dix ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de huit ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses filiales pourraient être autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par l'autorité québécoise en valeurs mobilières, l'Autorité des marchés financiers, et des enquêtes menées par la GRC et les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant en relation avec un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources à ces enquêtes, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand ces enquêtes seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de ces enquêtes en cours, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voit imposer d'autres sanctions, y compris une interdiction temporaire ou permanente de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou gouvernements, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

B) **RECOURS COLLECTIFS**

Le 1er mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le bénéfice net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse de la valeur marchande des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a émis un communiqué de presse daté du 28 février 2012 ainsi que d'autres dommages-intérêts généraux et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'une autre baisse du cours des actions qui serait survenue le 25 juin 2012.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

16. ÉVENÉMENT POSTÉRIEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE

Le 30 octobre 2013, AltaLink a annoncé qu'elle a conclu une entente de placement avec un syndicat mené par des institutions financières en vue d'émettre 500,0 millions $ de billets à moyen terme portant intérêt à un taux de 3,668 % échéant le 6 novembre 2023. L'émission des billets à moyen terme est prévue pour le 4 novembre 2013. Les billets à moyen terme sont garantis par une sûreté sous forme de charge flottante de premier rang sur les biens et les actifs actuels et futurs d'AltaLink. Les billets à moyen terme ont égalité de rang avec l'ensemble des dettes garanties de premier rang et ont priorité de rang par rapport à l'ensemble des dettes non garanties et des dettes subordonnées actuelles et futures d'AltaLink. Le montant net du produit de l'émission sera affecté au remboursement de la dette à court terme et au financement de la croissance et de l'expansion du réseau de transport d'électricité en Alberta.

SNC·LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN
455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1Z3
Tél. : 514-393-1000
Télécopieur : 514-866-0795